

Bulletin municipal de Noyers



Ce bulletin est dédié à Noël Saulnier, Maire Honoraire de la commune depuis le 3 Juin 2015 et décédé le Jeudi 10 Décembre 2015. Noël a exercé 6 mandatures d'élu municipal dont deux d'adjoint et deux de Maire.



N°21 - 2016



Sommaire

Le mot du Correspondant Défense	2
Le Mot du Maire	3
Commissions et Syndicats.....	4
Renseignements utiles.....	5
La vie dans le canton.....	6
Informations communales	7, 8
Le SLIVO	8
Les Finances.....	9
Extraits des Conseils Municipaux	10, 11
Le Plan de Noyers	12
Les lieux-dits de Noyers	13
Le plan du quartier de La Borde.....	14
Alertes de niveau orange – Précautions à prendre	15
Quelques règles pour bien vivre ensemble	16, 17
La vie associative.....	18, 19
Les moments de rencontre de l'année 2015	20, 21, 22
La démographie	23
Calendrier 2016.....	24

La commune de Noyers remercie les artisans et commerçants qui ont contribué au financement de ce bulletin en acceptant d'y faire figurer leur encart publicitaire.



Le mot du correspondant défense

Le parcours de citoyenneté :

Il se décompose en trois étapes majeures :

- L'enseignement de défense à l'école : Les principes et l'organisation de la Défense nationale et de la défense européenne font l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre des programmes des établissements d'enseignement du second degré des 1^{er} et 2^{ème} cycles.
- Le recensement : C'est un acte volontaire et obligatoire, qui concerne tous les jeunes Français, filles et garçons. Dès la date anniversaire des 16 ans et dans un délai de trois mois, ils sont invités à s'inscrire en mairie ou sur internet : www.mon.service-public.fr . Cette formalité est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.
- La journée défense et citoyenneté (JDC) est la 3^{ème} étape du parcours de citoyenneté. C'est un rendez-vous obligatoire et indispensable entre les Jeunes et la défense, elle concerne tous les jeunes Français, filles, garçons, entre 17 et 18 ans.

Le plan communal de sauvegarde :

En cas de sinistre sur sa commune, le Maire est directeur des opérations de secours. Ce sera le cas s'il s'agit d'un accident routier simple, d'un incendie simple (localisé, de courte durée, avec des conséquences immédiates).

Si le sinistre dépasse les limites de la commune ou ses capacités, (accident important avec de nombreuses victimes ou évènement grave dépassant le territoire d'une seule commune, susceptible de durer dans le temps), le Préfet est le Directeur des opérations de secours, mais le maire reste responsable du soutien apporté aux populations. (Articles L.2215-1 3^o du Code général des collectivités territoriales et L. 742-2 du Code de la sécurité intérieure.)



Le mot du Maire



Nous avons débuté l'année 2015 par un attentat faisant 17 victimes, mettant en péril notre démocratie et notre liberté de pensée. Notre pays s'est de nouveau trouvé confronté à des événements dramatiques d'une extrême violence le vendredi 13 novembre et nos valeurs républicaines ont été de nouveau mises à mal. Nous pouvons les uns et les autres découvrir ou redécouvrir une vie faite de souffrance, de haine et d'agression. Notre liberté et les valeurs qui l'accompagnent ne sont malheureusement pas un bien acquis. Nous devons défendre nos libertés de penser, de s'exprimer, de créer, d'aimer, de vivre ensemble et nous mobiliser pour conserver ces valeurs qui nous réunissent, à l'inverse de ceux qui veulent anéantir nos esprits et notre jeunesse.

Comme chaque année, la Municipalité vous confirme dans ce bulletin, réalisé par la Commission Information, Communication, Culture, les actions menées par vos Elus durant l'année écoulée. Je remercie les élus qui se sont mobilisés autour de cette rédaction. Ce document est ouvert à votre réflexion et je suis à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

L'équipe municipale représentative de toute la diversité de nos concitoyens est désireuse de porter attention

aux besoins des Nucériens et veiller au bon fonctionnement de notre commune. Le Conseil Municipal tente de répondre au mieux à chacun de vous, mais nous sommes aussi liés aux contraintes des services de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes.

Des réformes se succèdent et elles marqueront les années à venir : des projets de mutualisation, de décentralisation vont naître. Vous pouvez compter sur moi et le Conseil Municipal pour veiller au maintien d'une proximité de la part de vos Elus, pour vous accompagner dans vos démarches et dans le « vivre ensemble » dans votre commune.

Noyers est un village que le Conseil s'efforce de rendre agréable et enrichissant, mais il appartient à chacun de s'interroger sur ce qu'il veut et fait pour son environnement et le bien vivre ensemble dans la commune.

En ce début d'année, les membres du Conseil Municipal et les agents communaux, très actifs sur la commune, se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de prospérité et de réussite dans vos projets.

Hommage à Noël Saulnier

Cher Noël

C'est le cœur serré et rempli de tristesse que nous sommes venus très nombreux cet après-midi te rendre un dernier hommage dans cette église de Noyers.

Noël, Tu es un enfant du Village. Né en Décembre 1931 à la ferme de l'Étang Poirier, tu as toujours investi la vie de ta commune, tant dans tes activités professionnelles que dans une vie sociale, associative et publique.

Au sein du mouvement de la jeunesse agricole catholique, tu as partagé tes passions, le théâtre, le chant. Vous vous retrouviez également certaines soirées chez Fanny (*le café du village*) juste en face de notre église.

Au départ de M. Toublan, l'instituteur du village, tu as assuré l'animation des Amis du Gâtinais, où tu as partagé et fait découvrir à des jeunes tes passions.

Ce fut ensuite ton bénévolat dans la vie associative en lien avec tes activités professionnelles, la CUMA et les organismes socio-professionnels où tu as toujours pris des responsabilités.

Ensuite, c'est aussi ton investissement au sein du club de l'amitié de Noyers et de l'association de la Virade de l'Espoir qu'anime ta fille Marie Noëlle.

Moi qui ne suis pas un enfant de la commune, je t'ai rencontré lorsque tu es venu me demander de t'accompagner lors de ton 1^{er} mandat de Maire en 1989. Car tu as exercé, entre 1965 et 2001, 6 mandats d'Elu Municipal avec modestie et sobriété.

Nous nous sommes retrouvés autour de ces valeurs auxquelles nous sommes tous les deux attachés, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Noël, tes investissements dans la vie associative et publique ont montré tes qualités d'homme généreux et simple au service de tous. Depuis quelques mois nous avons le plaisir de nous rencontrer et de parler de cette commune dont tu connaissais chaque recoin, chaque centimètre comme tu disais et dont tu me faisais encore découvrir l'histoire.

Tu as toujours assisté à toutes les commémorations de la commune montrant là aussi ton attachement au devoir de mémoire.

Le 3 Juin dernier, Monsieur le Préfet du Loiret t'a nommé Maire honoraire de la commune où tu as exercé tes 6 mandats d'Elu dont 2 en tant qu'adjoint et deux en tant que Maire.

Noël, aujourd'hui, c'est à ton épouse Bernadette, à tes enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et à toute ta famille que j'exprime au nom du Conseil Municipal notre soutien chaleureux et vers qui vont toutes nos pensées attristées.

Noël, nous ne te t'oublierons pas, ta mémoire sera honorée.

*Allocution du Maire Xavier Relave
Église de Noyers, le Vendredi 18 Décembre 2015*

Commissions et syndicats

C.C.A.S.

Valérie MORLET	Monique LEGRAS
Magna FERREIRA	Laurent HURISSE
Paula COUTELLIER	Séverine FOREST
Angélique BEAUDOIN	Michèle DONARD
Catherine MICHAUD	Germaine PERICOUCHE
Marie-Claire MASSART	Gérard BUIZARD

Commission Ecoles et Jeunesse

Valérie MORLET	Laurent HURISSE
Magna FERREIRA	Alexandra MARTINS

**Commission Urbanisme, Travaux,
Environnement**

Marc PELLETIER	Amaury DAVID
Eric BARNAULT	Laurent HURISSE
Cédric COUDRE	Alexandra MARTINS
Marie-Annick MARCEAUX	

Commission Appel d'Offres

Titulaires	Suppléants
Alexandra MARTINS	Valérie MORLET
Laurent HURISSE	Cédric COUDRE
	Magna FERREIRA

Délégués Syndicat des Eaux

Titulaires	Suppléante
Marc PELLETIER	Valérie MORLET
Laurent HURISSE	

Commission des Finances

Valérie MORLET	Magna FERREIRA
Marc PELLETIER	Séverine FOREST
Eric BARNAULT	Marie-Annick MARCEAUX

**Commission Communication, Information,
Culture**

Marc PELLETIER	Monique LEGRAS
Paula COUTELLIER	Alexandra MARTINS
Séverine FOREST	Marie-Annick MARCEAUX

Délégués à la Communauté de Communes

Xavier RELAVE
Valérie MORLET

Délégués Pays du Gâtinais

Titulaire	Suppléant
Xavier RELAVE	Amaury DAVID

Déléguées A.D.A.P.A.

Titulaire	Suppléante
Valérie MORLET	Marie-Annick MARCEAUX

Délégué Correspondant Défense

Cédric COUDRE

SICTOM

Titulaire	Suppléant
Marc PELLETIER	Xavier RELAVE

Maire : Xavier RELAVE

1^{er} Adjoint : Valérie MORLET : Finances, Ecoles

2^{ème} Adjoint : Marc PELLETIER, Travaux, Assainissement, Gestion des salles

3^{ème} Adjoint : Monique LEGRAS : Communication Culture, C.C.A.S.

Monsieur le Maire est président de chaque commission.

LORRIS MOTOCULTURE
VENTE - RÉPARATION - SAV Toutes marques

IEEKI ECHO Oleo-Mac BEAL
DOLMAR HONDA

15 place du Mail - 45260 LORRIS
Tél. : 02 38 94 86 97

A PARTIR DU
11 JANVIER 2016
à NOYERS
route de Montargis

MENUISERIE
desnoues+franck
Fabrication Pose Agencement

ESCALIERS
DRESSING
CUISINES
PARQUETS

«La Tuilerie» 45260 LORRIS
Tél.02.38.94.10.24
Port.06.79.40.33.75

www.desnoues-franck.fr

Renseignements divers

Adresse de la mairie : 9, rue de la Mairie, 45260 NOYERS

Numéro de téléphone/fax : 02.38.92.40.72

Adresse mail : noyers.mairie@orange.fr

La Mairie est ouverte au public le mercredi de 9h à 12 h et de 14h à 18h ainsi que le vendredi de 14h à 18h.

Monsieur le Maire assure ses permanences le jeudi de 16h30 à 18h30 et le samedi matin, uniquement sur rendez-vous.

Le rendez-vous est à prendre auprès du secrétariat au 02 38 92 40 72.

Permanences des adjoints : le mardi de 17h30 à 19h.

Nombre d'habitants : 763

Liste électorale au 30/11/2015 : 560 inscrits (290 électeurs - 270 électrices).

Site internet de la commune : www.noyers.fr

Vous trouverez sur ce site, les renseignements concernant la mairie, les numéros de téléphone utiles, les informations sur la vie de la commune, les comptes rendus des conseils municipaux et des conseils communautaires, les photos prises lors des différentes manifestations, etc. ainsi que les documents suivants qui sont téléchargeables :

- les demandes de subvention pour les associations,
- la convention de location de la salle Florimond Raffard et ses annexes.

Les tarifs de location de la salle polyvalente Florimond Raffard, révisibles chaque année, sont les suivants :

	SEMAINE			WEEK END		
	Grande Salle Sans Office	Grande Salle Avec Office	Salle Annexe	Grande Salle Sans Office	Grande Salle Avec Office	Salle Annexe
Résidents de Noyers	80€	110€	45€	165€	230€	100€
Chauffage (1er et 4^{ème} trimestres)	20€	20€	20€	40€	40€	20€
Résidents hors commune	150€	190€	100€	300€	400€	180€
Chauffage (1er et 4^{ème} trimestres)	20€	20€	20€	40€	40€	20€
Caution	1000€	1000€	300€	1000€	1000€	300€

Pour les réservations de salle, il convient de s'adresser en mairie.



La vie dans le canton

■ Une Association cantonale au service des Personnes âgées, l'ADAPA.

Cette association, à but social, non lucratif, couvre le pays de Lorris. Son fonctionnement est assuré par un Conseil d'Administration composé de membres bénévoles nommés par les 14 communes du Pays de Lorris avec la participation d'un représentant du CODERPA. ;

Son Agrément qualité permet aux usagers de bénéficier d'une réduction d'impôt de 50 % sur les sommes restant à leur charge.

L'ADAPA vous permet de vivre chez vous le plus longtemps possible en ayant à vos côtés une personne qui vous aide dans votre vie quotidienne ou de façon ponctuelle. Cette personne vous aidera à réaliser l'entretien courant de votre maison, l'entretien des vêtements, du linge, vous assistera dans vos démarches administratives simples. Cette personne pourra également vous aider à la réalisation des achats alimentaires ainsi qu'à la préparation et à la prise des repas, vous accompagner dans vos sorties, promenades ou visites médicales.

■ Solidarité Emploi Gâtinais, SEG.

SEG est une association qui ne se limite pas au seul retour des personnes à l'emploi mais qui participe également, de par son action, à la création d'activités et de richesses sur le territoire rural. Elle favorise le lien social et le retour à une citoyenneté active.

Avec SEG, pas de contrainte de durée, une réponse adaptée sous 24h, aucune démarche administrative. Contact : Sandie LACROIX - SEG - Centre Médico Social - 7 route de la Forêt - 45260 - LORRIS
Bureau ouvert mardi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

Accueil téléphonique du lundi au vendredi : Lorris 02 38 94 84 57

ou au siège Chatillon Coligny 02 38 96 09 95

mail : asso-seg@wanadoo.fr - site : www.seg45.fr

■ Le Service minibus.

Le jeudi matin, le minibus est réservé pour le transport d'habitants du canton en direction du marché de Lorris.

Un circuit est effectué entre plusieurs communes, les demandes devant être faites le mardi pour le jeudi. Pour avoir droit à ce service, trois conditions doivent être remplies : être seul, sans moyens de transport, ni liens familiaux. Il suffit alors de s'inscrire auprès de la mairie de son lieu de résidence.

■ Le Service des Loisirs et d'Animation cantonal, le S.L.A.C.

Ce service cantonal propose des activités sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes (*sorties, sports, culture, bricolage, cuisine, séjours, etc.*), les mercredis et vendredis soir ainsi que sur la période des vacances scolaires (programme téléchargeable sur le site de la Communauté).

Pour cette année 2015 le S.L.A.C a continué de se développer avec de nouveaux projets menés par les jeunes du canton de Lorris. Un projet ski a été reconduit avec 20 collégiens, qui ont mené des actions afin de financer leur projet (*tombola, calendrier, service aux Vœux des Maires...*). Un autre projet de plus grande envergure a été construit par 10 lycéens tout au long de l'année scolaire 2014/2015, pour partir en Inde à Pondichéry et participer à une mission humanitaire.

Les congés scolaires permettent d'organiser des activités, sorties à la journée ou demi-journée et de construire les projets, ainsi que des mini-camps (*4 jours*) pour apprendre à « vivre ensemble ».

La fréquentation fut encore importante cette année : plus de 120 jeunes ont participé aux activités ou projets du S.L.A.C.

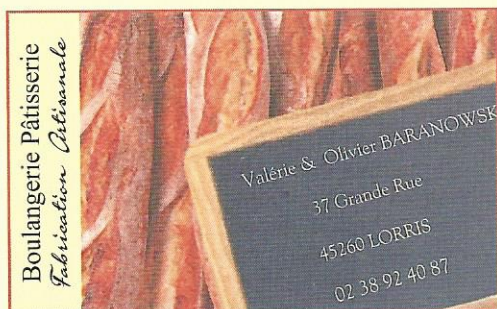
Coordonnées :

Responsable du S.L.A.C Monsieur Florent JACQUET

Tel : 07.78.12.10.33 ou 02.38.92.31.11

f.jacquet@comcomlorris.fr

slac@comcomlorris.fr



**Boucherie - Charcuterie
Triperie - Volaille**

AVARES DANIEL

Viandes 1^{er} choix - Limousine race à viande
Agneau laiton de l'Aveyron - Porc fermier - Veau de lait fermier

boucherie.tavares@orange.fr

38 Grande Rue - ☎ 02 38 92 40 59

Informations communales

■ Nouveau Cimetière :

La société française évolue, les traditions funéraires aussi.

Aujourd'hui 35 % des défunts ont recours à la crémation. Fort de ce constat, le Conseil Municipal de Noyers a décidé de créer un espace destiné à l'inhumation des cendres des défunts.

Cet espace cinéraire se composera de trois parties principales :

- ▶ des cavurnes enterrées, qui sont des caveaux de taille réduite, permettant d'accueillir jusqu'à 4 urnes,
- ▶ un columbarium, monument vertical, dont les cases peuvent accueillir jusqu'à 4 urnes,
- ▶ un jardin du souvenir (*espace de dispersion des cendres*) et une stèle attenante recevant les épitaphes.

Une stèle gravée « jardin du souvenir », une colonne recevant l'urne lors du dernier regroupement des proches ainsi que deux bancs complèteront cet ensemble.

Il a été également décidé de végétaliser les murs du cimetière.

L'aménagement de cet espace du souvenir s'effectuera sur deux années, fin 2015 et début 2016.

■ Service Assainissement :

Le contrat avec AXIMA est arrivé à expiration en cette fin d'année 2015.

Nous avons fait des démarches auprès de 3 sociétés et avons reçu deux devis. La société AXIMA a fait le choix de ne pas répondre à notre sollicitation.

Après étude de ces devis la Société Lyonnaise des Eaux a été retenue.

Le coût de cette prestation est supérieur au contrat précédant mais celle-ci est beaucoup plus complète. Il y a été inclus :

- ✓ le suivi du réseau d'assainissement, en plus du suivi et de l'entretien des postes de refoulement et des deux stations d'assainissement de la commune, (*quartier La Borde et le bourg*).
- ✓ les contrôles réglementaires annuels
- ✓ une cartographie de notre réseau
- ✓ le curage et l'inspection télévisuelle du réseau.

Votre attention est portée sur les points suivants :

En cas de déversement des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées, les types de désordres suivants peuvent être occasionnés :

- ▶ Surcharge inutile du système de collecte des eaux usées au niveau des pompes de refoulement et de la station d'épuration.
- ▶ Risque accru de débordement et nuisance auprès des riverains, le réseau n'étant pas dimensionné pour absorber les volumes de ruissellement par temps de pluie.
- ▶ Dysfonctionnement de la station d'épuration lié aux excès d'apport d'eaux claires.

Les branchements d'eaux pluviales sont proscrits par la réglementation et doivent être identifiés par la collectivité.

Pendant la durée de ce contrat il est prévu de faire des contrôles de conformité des branchements des particuliers. En cas de non-conformité, les contrevenants se verront adresser un courrier et pourront être redevables de pénalités financières.

HISTOIRE DE POINTURE
Chaussures hommes, femmes et enfants

OUVERTURE DU MARDI AU
DIMANCHE MIDI

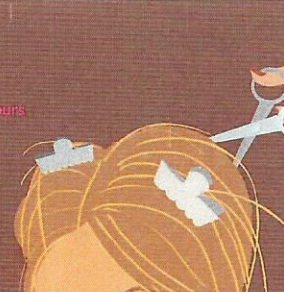
32 Grande Rue
45260 LORRIS
02 38 92 34 74



karine
coiffeuse à domicile

coiff sur Lorris et ses alentours

06-23-16-64-42



Beauty S
Institut de beauté

Soins visage & corps - Epilations
Beauté des mains
Maquillage - Vernis semi-permanent
Soin minceur

Tél : 02 38 94 82 09



PINGOT FLEURS
Toutes compositions florales

à distance

Codeaux - Jouets - Graineterie
39, Grande Rue - 45260 LORRIS
☎ 02 38 92 40 24



Informations communales

■ Le SICTOM :

Le comité syndical a voté pour le nouveau mode de tarification.

Les délégués du SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire ont voté à bulletin secret les 23 et 30 novembre 2015 la mise en place d'une Redevance Incitative, avec 40 voix pour, 22 voix contre et 2 votes nuls. Cette RI prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

A partir du 1^{er} janvier 2017, le SICTOM prendra en compte ces levées et dépôts pour une facturation qui interviendra au cours de cette même année.

2016 sera la dernière année de financement du service par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe basée sur la valeur locative de votre logement.

Le comptage des levées et dépôts du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ne servira qu'à l'établissement d'une simulation du montant à payer.

Vous disposez, comme l'ensemble des foyers du SICTOM, d'une poubelle individuelle dotée d'une puce électronique ou d'un badge pour la collecte des ordures ménagères. Ces équipements permettent de comptabiliser le nombre de levées et de dépôts réalisés.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez consulter le site du SICTOM :

<http://www.sictom-chateauneuf.fr/>

■ Le radar :

Le radar pédagogique acquis par la commune a été mis en service au mois d'août 2015. En l'espace de 5 mois, il a été placé à divers endroits de la commune :

- ◆ La Montagne,
- ◆ Rue des Genièvres,
- ◆ Vieille route de Noyers,
- ◆ Allée du Gué Cordier.

Les relevés effectués montrent un nombre non négligeable d'incivilités routières, tant sur la départementale que sur les voies communales.

Pensons à nos enfants, aux personnes qui se promènent...

Respectons les limitations de vitesse, il en va de notre sécurité à tous.

LE SIVLO

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Loing (*SIVLO*) est un syndicat de rivières composé de 111 communes dans le Loiret, la Seine et Marne et l'Yonne.

Il a été créé en 1950 suite à la fusion du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loing et du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ouane. A sa création, le SIVLO couvrait 18 communes puis progressivement, et à la demande des services de l'Etat qui souhaitait une simplification des structures gestionnaires de cours d'eau, de nouvelles communes y adhèrent.

Au 1^{er} Janvier 2014, cinq syndicats de rivières du Loing et de ses affluents s'étaient regroupés :

- ❖ le syndicat mixte d'études et de travaux pour l'aménagement de la vallée de la Cléry,
- ❖ le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Solin,
- ❖ le syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de la Bezonde
- ❖ le syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Betz,
- ❖ et le Syndicat de la Vallée du Loing (*SIVLO*)

et au 1^{er} Janvier 2015, ce sont 43 nouvelles communes qui intègrent le SIVLO toujours dans un même objectif de former un périmètre d'intervention de plus en plus cohérent.

Ce nouvel établissement public s'intitule le Syndicat de la Vallée du Loing (*SIVLO*).

Afin d'être présent sur le terrain et maintenir un lien avec la population et les élus locaux, 8 comités de bassins ont été créés. Composés d'un représentant par commune et des partenaires techniques et financiers du SIVLO, ces comités permettent d'étudier concrètement toutes les problématiques locales à l'échelle d'un sous bassin. Tous les travaux et études mis en place sont validés par ces groupes de travail.

Suivez les actualités, études et travaux sur les cours d'eau du bassin du Loing et de ses affluents sur le site internet du Syndicat : www.sivlo.fr

Les finances

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015

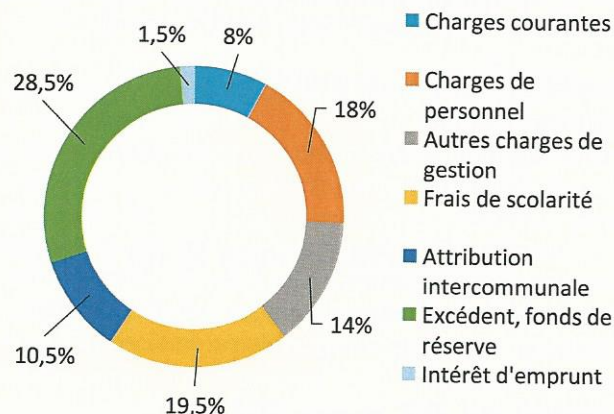
Dépenses budget principal

Charges courantes	51 700
Charges de personnel	117 400
Autres charges de gestion	93 100
Frais de scolarité	130 000
Attribution intercommunale	70 900
Excédent, fonds de réserve	188 446
Intérêt d'emprunt	11 140
TOTAL	662 686

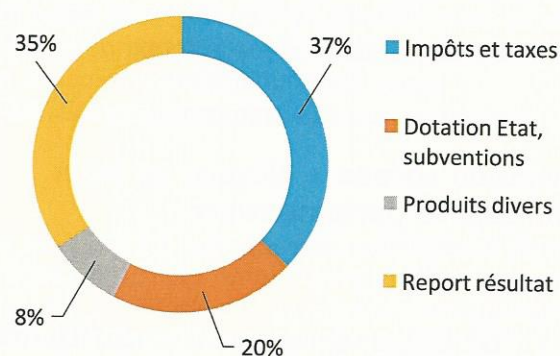
Recettes budget principal

Impôts et taxes	244 500
Dotation Etat, subventions	135 150
Produits divers	53 500
Report résultat	229 536
TOTAL	662 686

Dépenses Budget Principal



Recettes Budget Principal



Dépenses Investissement

TOTAL 148 392

Recettes Investissement

TOTAL 148 392

Le montant de la dette par habitant s'élève à 326 € .

L'analyse financière demandée cette année par la commune à la Trésorerie de Lorris fait ressortir que l'endettement est relativement faible.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est due au subventionnement à hauteur de 54000 € du budget annexe d'assainissement qui n'était pas équilibré.

Revenons sur l'année 2015 :

La commune a répondu positivement à un certain nombre de demandes de subvention durant l'année (*sportives, associatives*) et a également contribué au redémarrage du Comité des Fêtes en participant financièrement au spectacle de Noël 2014 des enfants de Noyers.

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour l'achat de matériels (*informatique pour le secrétariat de Mairie, panneaux d'affichage pour les expositions réalisées au sein de la Commune, aménagement du bourg*).

Frais de scolarité :

En ce qui concerne les frais de scolarité, la participation de la Commune pour les enfants de Noyers est de 1603,11 par enfant pour le fonctionnement général. A ce montant s'ajoutent les frais du personnel encadrant périscolaire et de la réhabilitation du groupe scolaire.

A la date du 1^{er} janvier 2015, 23 enfants étaient scolarisés à l'école maternelle et 28 à l'école primaire.

Rappelons une chose importante : la Commune de Noyers bénéficie des infrastructures de Lorris en terme de scolarité . La Commune donne des dérogations aux parents pour scolariser leurs enfants dans les écoles des communes environnantes. Dans ce cas, la Commune ne participe qu'aux frais de fonctionnement général.

Extraits des conseils municipaux

Tous les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal sont disponibles dans leur intégralité en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune : www.noyers.fr
Le compte rendu de chaque dernier conseil est affiché sur les panneaux municipaux.
Les réunions du Conseil Municipal sont ouvertes au public.

Conseil du 30 janvier 2015**Assainissement :**

Monsieur le Maire annonce que le motoréducteur du clarificateur de la station d'épuration de « La Borde » doit être changé. Le coût de l'opération s'élève à 4400 €.

CCAS :

Avant la présentation du compte administratif, les membres élus du Centre d'Action Communal présentent un premier bilan des activités du CCAS, son bilan financier et ses orientations pour l'année 2015. Il apparaît un solde de 4.189.32 €
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 6000 € au Centre Communal d'Action Sociale afin que ce dernier puisse élaborer son budget 2015.

Subvention versée à Noyers au titre de la réserve parlementaire :

Le projet d'installation de radar sur la D961 est pris en compte dans le programme 2015. Au titre de sa réserve parlementaire de l'année 2015, Madame Valérie Corre nous a confirmé l'attribution d'une subvention de 1500 € au bénéfice de la commune pour l'acquisition de ce radar.
Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte la dotation allouée de 1500 € et s'engage à réaliser la pose d'un radar pédagogique sur la commune de Noyers.

Salle polyvalente :

Afin de gérer au mieux la location de la salle polyvalente, des conventions concernant la location ou la mise à disposition de la salle aux Associations vont être instaurées et signées avec chaque Association.
Un projet d'attribuer un nom à la salle polyvalente est présenté au Conseil. Les membres du Conseil soutiennent ce projet.

Divers :

Création de l'Association pour la sauvegarde et la restauration de l'église de NOYERS
Première réunion de l'association pour la sauvegarde du patrimoine du village de Noyers le 5 février 2015 à la salle polyvalente. Trois élus du Conseil Municipal auront en charge d'assurer la relation entre l'association et la mairie. Madame Marceaux, Monsieur Pelletier et Monsieur David assureront cette délégation.

Conseil du 27 février 2015**Aménagement du nouveau cimetière :**

Suite à la réflexion déjà engagée, le Conseil approuve à l'unanimité l'aménagement du nouveau cimetière. Le plan de financement de ces travaux pourrait bénéficier d'une dotation dans le cadre d'une DEMR et le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Convention Groupement scolaire Noyers/Lorris :

Une convention a été élaborée dans le cadre de la commission scolaire Noyers/Lorris.
Après consultation le Conseil approuve à l'unanimité la convention présentée par la commission scolaire Noyers/Lorris et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service pour l'accueil des enfants de Noyers au sein du groupe scolaire de Lorris.

Conseil du 27 mars 2015

Présentation de la première analyse du budget.

Conseil du 9 avril 2015**Vote des taxes ménages :**

Monsieur le Maire présente les propositions de la Commission des Finances :

❖ Taxe d'habitation	10,42 %
❖ Taxe foncière bâti	17,62 %
❖ Taxe foncière non bâti	51,05 %

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les taux d'imposition ci-dessus indiqués.

Tarification du service assainissement

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances. Pour l'année 2015, la tarification des taux du service d'assainissement sera la suivante :

- Part fixe :	92€ HT
- Coût du m ³ d'eau consommée.....	1,15€ HT

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs du service assainissement proposés.

Extraits des conseils municipaux

Conseil du 12 Juin 2015**Subventions 2015**

Après avoir rappelé la somme prévue dans le cadre du budget prévisionnel 2015, la Commission des Finances informe le Conseil de la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente et de ses annexes de façon épisodique, voire régulière à certaines associations.

ASEP de l'école primaire de Lorris : 150 €	Amicale des Pompiers de Lorris : 50 €
Judo club de Lorris : 100 €	AFAML : 45 €
ASC de Chailly : 80 €	Musée de l'horlogerie : 45 €
Tennis de table : 50 €	

Cette mise à disposition représente un coût pour la commune et doit être prise en compte dans le cadre de l'attribution des subventions allouées cette année.

Monsieur le Maire rappelle le vote de l'attribution exceptionnelle, lors d'un Conseil précédent, à l'association de l'Office de Tourisme de 381 € à laquelle vient s'ajouter une adhésion de 22 €.

La Commission des Finances propose d'attribuer à :

Après en avoir débattu, le Conseil vote à l'unanimité l'attribution de ces sommes.

Le Conseil décide de renouveler sa participation active auprès de l'association « la Mucoviscidose ».

Convention de mise à disposition de la salle polyvalente et de son annexe

La Commission « information/culture » présente son projet de convention de location de la salle polyvalente et de son annexe (chaque conseiller avait reçu ce document avant la séance du conseil).

Après en avoir débattu, le Conseil vote, à l'unanimité, la convention de location de la salle polyvalente et de son annexe.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de veiller à la mise en place et à l'application de la convention de location de la salle polyvalente et de son annexe.

Conseil du 4 septembre 2015

Monsieur le Maire annonce la démission de Madame Vinet. Monsieur le Maire a reçu la conseillère démissionnaire et transmis son courrier à Monsieur le Sous-Préfet.

Convention avec l'Association pour le Patrimoine de Noyers :

Chaque élu avait reçu le projet de convention entre la municipalité et l'association pour le patrimoine de Noyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce projet par 11 voix pour et 1 abstention.

Information de Monsieur le Maire :

Dans le cadre de sa réserve parlementaire, Monsieur le Sénateur Cardoux, nous accorde la somme de 8346,00 €. Cette somme est limitée à 50 % du montant du projet hors taxe pour l'aménagement du nouveau cimetière et la création du jardin du souvenir.

Conseil du 13 novembre 2015**Contrat Maintenance Assainissement :**

Présentation des propositions par la Commission travaux environnement et de l'analyse effectuées sur les contrats de maintenance proposés :

- Lyonnaise des Eaux : 8 205,00 € HT
- Nantaise des Eaux : 10 013,74 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce, à l'unanimité, sur le contrat de prestation et de maintenance de la Lyonnaise des Eaux pour un montant de 8 205,00 € HT (redevance semestrielle de 4 102,00 € HT. La durée de ce contrat est fixée à 3 ans puis 1 an renouvelable 1 fois. Il prendra effet au 1er janvier 2016.

Tarification location salle polyvalente et ses annexes :

Sur proposition de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision des tarifs de location des salles communales.

Monsieur le Maire rappelle la gratuité de l'utilisation du terrain de tennis.

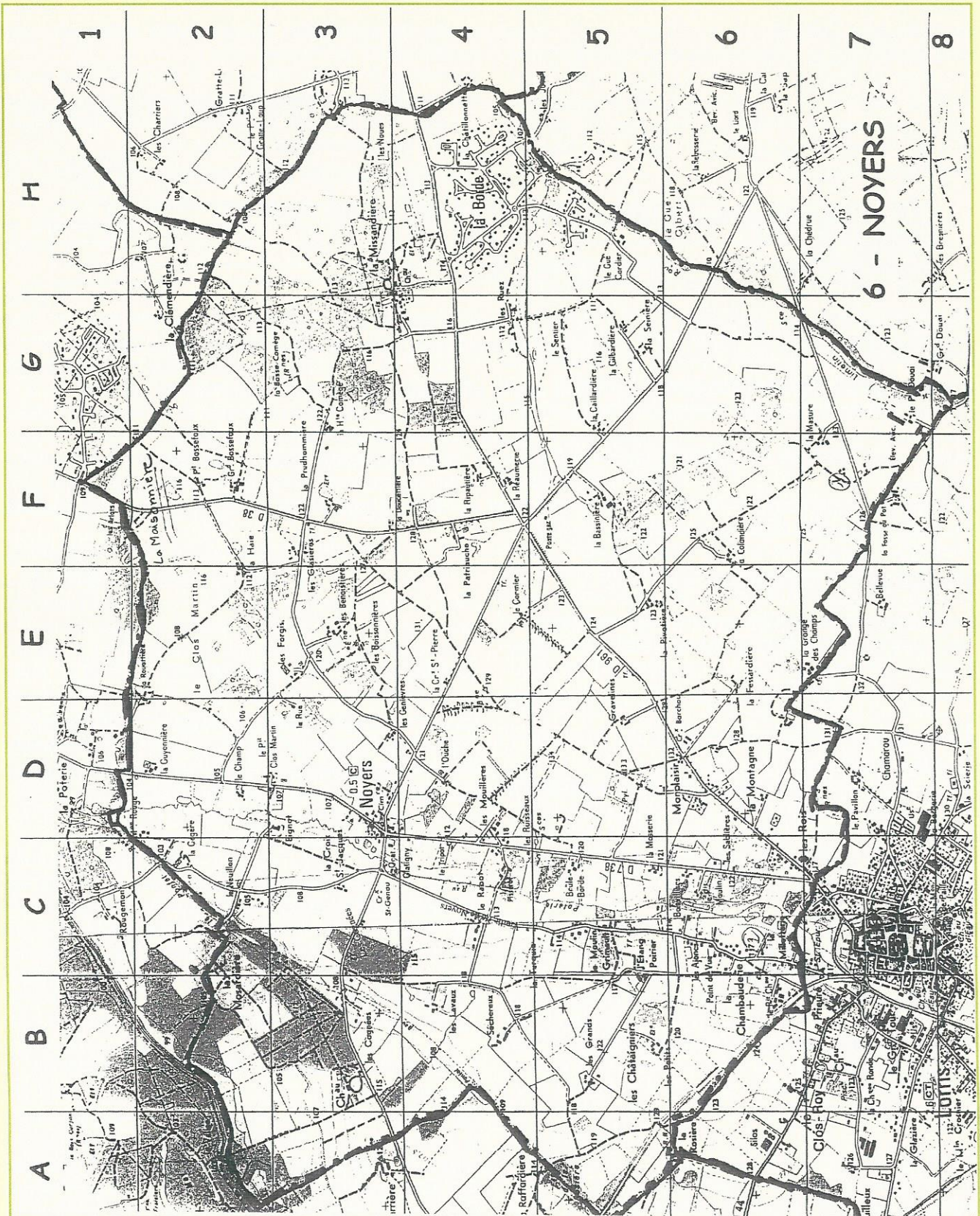
Route de Montargis
45260 LORRIS

Tél 02 38 92 40 41

Mr ANCEAU Patrice
patrice.anceau@mrbricolage.fr

Magasin ouvert
du lundi au samedi
de 9h à 12h
et de 14h à 19h

Plan de Noyers



Les lieux-dits de Noyers

BARCHOU	D 6	LA MASURE	F 7	LE SENTIER G 5	G 5
BIGNOT	D 3	LA MILLETTERIE	C 6	LE TRIPOT	C 4
BOISVILLIERS	C 6	LA MISSANDIERE	H 3	LES AJONCS	C 6
BRULE BORDE	C 5	LA MONTAGNE	D 6	LES BENOISTIÈRES	E 3
CHÂTEAU DE LA MARIÈRE	B 3	LA MOSARDIERE	BC 2	LES BUISSONNIÈRES	E 3
CHÂTEAU DE LA MISSANDIERE	H 4	LA MOSSERIE	C 5	LES COGNEES	BC 3
CROIX BARCHOU	D 6	LA PATRIAUCHE	F 4	LES FORGIS	E 3
CROIX SAINT GENOU	C 3	LA PIVOTIERE	F 5	LES GENIEVRES	D 4
GLATIGNY	C 3	LA PRUDHOMMIÈRE	F 3	LES GLASIERES	F 3
GRAVELINES	D 5	LA REAUMERIE	F 4	LES GRANDS CHATAIGNIERS	B 5
LA BASSE COMÈGE	G 3	LA RIPAUTIERE	F 4	LES LAVAUX	B 4
LA BASSINIÈRE	F 5	LA ROUATTIERE	E 2	LES MOUILLÈRES	D 4
LA BORDE (Lotissement)	H 4	LA RUE	D 3	LES NOUES	H 3
LA CAILLARDIERE	G 5	LA SEINIÈRE	G 5	LES PETITS CHATAIGNIERS	B 5
LA CHAMBAUDERIE	C 6	LA TURQUIE	C 4	LES ROIS	C 6-7
LA CHATILLONNETTE	H 4	LE CHAMPS	D 2	LES RUEZ	G 4
LA COLANDIERE	F 6	LE CLOS MARTIN	E 2	LES RUISSEAUX	C 4
LA CROIX SAINT JACQUES	C 3	LE CORMIER	E 4	LES SABLIERES	C 6
LA CROIX SAINT PIERRE	E 4	LE GRAND BOSSEFAUX	F 2	L'ETANG POIRIER	C 5
LA DOUCETTIÈRE	F 4	LE GUE CORDIER	H 5	L'OUCHE	D 4
LA FESSARDIERE	E 6	LE MOULIN GRIMAULT	C 5	MAISON ROUGE	D 2
LA GEGERE	C 2	LE NEUILLON	C 2	MONTPLAISIR	D 6
LA GILBARDIERE	G 5	LE PETIT BOSSEFAUX	F 2	PISSEROT	C 4
LA GRANGE DES CHAMPS	E 7	LE PETIT CHÂTEAU	B 6	POINT DE VUE	C 6
LA GUYONNIÈRE	D 2	LE PETIT CLOS MARTIN	D 3	SECHEREUX	B 4
LA HAIE	E 2	LE PETIT DOUAI	G 7	VIEILLE ROUTE DE NOYERS	C 4
LA HAUTE COMÈGE	G 3	LE PETIT MOULIN	C 6		
LA MAISONNIÈRE	F 2	LE RABOT	C 4		

Entreprise de Couverture - Zinguerie



PASCAL MORLET

Parc d'activités du Pays de Lorris - Z.I. du Limetin
 Tél. 02 38 92 30 56 - Fax 02 38 92 60 78
 Portable 06 30 45 23 37
 entrisemorlet@orange.fr

Dénelope

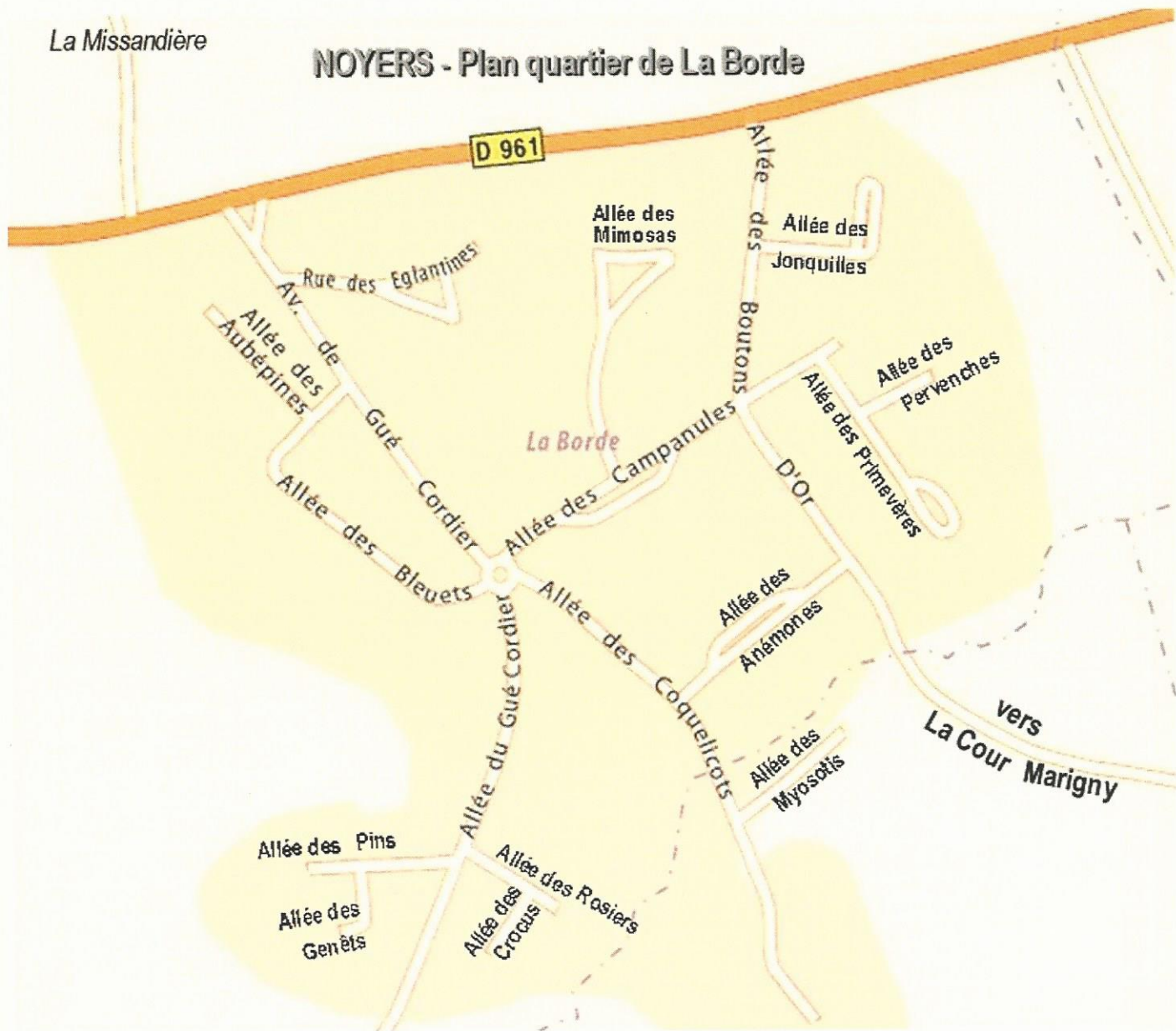
PRET A PORTER Femmes, Hommes
 Enfants, Grandes tailles.


Lingerie, Mercerie, Articles cadeaux

59, Grande-Rue - 02 38 94 85 71

La Missandière

NOYERS - Plan quartier de La Borde




Claude Bourgeois
 Qualité et Service depuis 1988
 Travaux Agricoles et Publics-Elagage-Broyage-Assainissement
 Claude Bourgeois
 Responsable de l'entreprise
 Tél. 02 38 94 82 82
 Mobile 06 09 20 04 75
 bourgeoisclaude@wanadoo.fr

eta-claude-bourgeois.com
 Les Ruez 45260 NOYERS

**Roseaie
 et Pépinières Lorriçoises**


 Rosiers - Conifères - Arbres
 Arbustes - Fruitiers - Plantes à massifs
 Géraniums - Chrysanthèmes - Sapins de Noël
 Aménagement de terrain - Gazon
Alain DAVID
 Gros -Détail
 Siret 399 502 798 00016
 Route de Montargis - 45260 LORRIS
 Tél. 02 38 92 41 17 - Fax 02 38 94 86 51

Alertes de niveau orange Précautions à prendre

Les alertes sont signalées sur le site internet :
de la Mairie : www.noyers.fr ou sur le site www.loiret.com

	CONSEQUENCES POSSIBLES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
VENTS VIOLENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone occasionnant des coupures de réseaux pendant des durées relativement importantes. Une dégradation de l'alimentation en eau potable quantitative ou qualitative est possible. - Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. - Des branches risquent de se rompre. - Les véhicules peuvent être déportés. - La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière- 	<ul style="list-style-type: none"> - Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route ou autoroute et en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. - Suivez les conseils donnés par votre fournisseur en eau potable. - Ne vous promenez pas en forêt. - En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objet divers. - N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol. - Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. - Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
ORAGES	<ul style="list-style-type: none"> - Des inondations de caves et points bas peuvent se produire rapidement. - Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt, dus à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations. 	<ul style="list-style-type: none"> - A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. - Ne vous abritez pas sous les arbres. - Evitez les promenades en forêts. - Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. - Signalez, sans attendre, les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
NEIGE-VERGLAS	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire où des chutes d'arbre peuvent accentuer les difficultés. - Les risques d'accident sont accrus. - Des dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone. - Une dégradation quantitative ou qualitative de l'alimentation en eau potable est possible. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soyez prudents et vigilants si vous devez vous déplacer. - Privilégiez les transports en commun. - Consultez les sites internet locaux (www.loiret.com – www.noyers.fr) - Préparez votre déplacement et votre itinéraire. - Respectez les restrictions de circulation mises en place. - Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, et stationnez votre véhicule en dehors des voies de circulation. - Protégez-vous des chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. - Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol. - Suivez les conseils donnés par votre fournisseur en eau potable. - Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Quelques règles pour bien vivre ensemble

❖ Respectons notre tout-à-égout :

Des incidents récents nous obligent à rappeler quelques principes de bon sens quant à l'utilisation du réseau de traitement des eaux usées. Ainsi, doivent être évacuées vers le réseau d'eaux usées uniquement les eaux ménagères.

Très important : aucun effluent non biodégradable ou non assimilable à des effluents domestiques ne doit être rejeté au réseau : pas plus que les hydrocarbures (*huile de vidange de voitures entre autres*), les peintures, solvants ou vernis. Autre ennemi du réseau du tout-à-égout : les lingettes nettoyantes, les serviettes ou les couches qui doivent impérativement être évacuées avec les ordures ménagères. Leur rejet dans le réseau d'eaux usées endommage les moteurs des pompes de relevage situés sur le réseau d'assainissement et entraîne un dysfonctionnement.

L'eau pluviale (*les eaux de toiture*), les eaux de drainage de fondation et les eaux issues de pompes à chaleur ne doivent pas être évacuées dans le réseau d'assainissement.

Toute intervention sur les branchements existants ou tout branchement non conforme perturbent gravement le fonctionnement de la station d'épuration du fait des volumes plus importants qui y parviennent et qui n'ont pas été pris en compte dans le dimensionnement.

Rappelons également que les habitants équipés d'assainissement autonome doivent procéder à des vidanges régulières de leurs fosses afin de prévenir tout risque de colmatage des drains d'épandage. La commune de Noyers et la nature, en général, vous remercient de votre vigilance !

❖ Tri des déchets :

Évitons le dépôt sauvage. Respectons les autres. Protégeons notre planète. Trions nos déchets. Utilisons les containers mis à disposition et la déchetterie de Lorris.

❖ Réglementation des feux :

Suite à la circulaire du Ministère de l'Ecologie, du 18 novembre 2011, le brûlage à l'air libre des déchets est interdit. Des solutions existent comme le compostage, le paillage et la mise en déchetterie. Toutefois, un arrêté municipal du 19 juin 2009 le tolère à une certaine période (*se renseigner à la mairie*) pour des déchets végétaux et résidus de jardinage dans la mesure où ce type d'élimination n'entraîne aucune gêne pour le voisinage ni aucun risque de sécurité publique. Il va de soi que la plus grande prudence est recommandée particulièrement lorsqu'il y a du vent. Cet assouplissement de la règle ne peut évidemment s'appliquer que sur des quantités limitées. Les déchets verts (*résidus de tontes, de feuilles et coupes de végétaux...*) peuvent faire l'objet d'un compostage.

Par ailleurs, la déchetterie de Lorris est à la disposition de tous pour recueillir ce type de déchets.

❖ Entretien des terrains non-bâtis

Les propriétaires de terrains non bâtis, situés en zones d'habitation ou à proximité de zones d'activités ont, pour des raisons liées à la sécurité et à la salubrité publiques, l'obligation d'exécuter à leurs frais des travaux d'entretien de ces parcelles.

En aucune façon, elles ne doivent être laissées à l'abandon et envahies par des ronces, chardons ou autres mauvaises herbes qui créent des nuisances et un risque pour le voisinage : incendie, présence de vipères.

Pour ces motifs liés à l'environnement, le Maire peut notifier par courrier recommandé l'obligation faite au propriétaire d'exécuter à ses frais les travaux nécessaires à la remise en état du terrain concerné. Si les travaux prescrits n'ont pas été effectués, le Maire peut faire procéder à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droits (*Article L2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales - loi du 24 février 1996*).

Lilly
La Maison de Lilly

Thé - Epicerie fine
 Electroménager - Antenne
 Gaz
 Décoration - Cadeau
 Petit mobilier
 Liste de mariage et
 d'anniversaire

Horaires d'ouverture : Mardi Mercredi Vendredi 9h30 à 12h - 15h à 19h
 Jeudi 9h à 17h - Samedi 10h à 12h30 - 15h à 18h

1 bis, place du Gâtinais - 45260 LORRIS
 02 38 92 42 92 - eliane.pays@bbox.fr



VISUAL
 L'OPTICIEN EXPERT EN VERRES
LORRIS OPTIQUE

Ma 2^{ème} paire pour 1 euro de Plus

12 place du Martroi - Tél 02 38 92 44 50
 lorris.optique@free.fr

Quelques règles pour bien vivre ensemble

❖ Entretien des fossés et des trottoirs :

L'entretien des fossés hors de la voirie communale, des entrées des busages ou encore des trottoirs est la responsabilité des administrés riverains. Aussi, il est conseillé de tondre régulièrement les fossés sans laisser les brisures de végétaux. Le désherbage avec des produits chimiques est déconseillé car il provoque l'affaissement des bordures. Les entrées des busages doivent être régulièrement dégagées. Les trottoirs, le cas échéant, doivent être déneigés.

❖ A propos des busages :

La pose de buses au fond d'un fossé communal afin de permettre l'accès à sa propriété nécessite une autorisation de voirie à retirer à la Mairie, qui, avec la Communauté de Communes, précise les normes à respecter.

L'entretien et le curage des buses de fossé posées par les riverains est à la charge du propriétaire. Il convient en effet que les eaux puissent s'écouler librement, ce qui implique également le nettoyage des fossés en amont et en aval du busage sur une longueur de 5 mètres de chaque côté. Le désherbage avec des produits chimiques est déconseillé car il provoque l'affaissement des bordures

❖ Riverains des lignes électriques et téléphoniques :

Les propriétaires riverains sont tenus d'égaler ou de faire égaler les arbres dont les branches touchent les fils électriques ou téléphoniques.

En effet, le poids des branches sur les lignes ou leur chute peut créer des coupures d'électricité ou du réseau téléphonique à l'origine de désagréments pour les habitants.

Cet élagage est à la charge du propriétaire. Il est à réaliser par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix.

❖ Nuisances sonores :

Selon l'arrêté municipal du 4 juillet 2006, les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations ainsi que l'usage des tondeuses à gazon, taille-haies ou autres instruments et outils particulièrement bruyants ne peuvent être effectués que :

- ♦ du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h
- ♦ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Cet arrêté rappelle également le devoir des propriétaires d'animaux de compagnie, notamment des chiens, d'éviter toute gêne pour le voisinage.

❖ Urbanisme

(construction de dépendance, remise, cabanon, maisonnette) :

Toute surface dépassant 2 m² doit faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux et à partir de 20m² d'un permis de construire.

Merci de régulariser votre situation si nécessaire.

	Maison de la Presse SARL Prebs et Co	
<i>Jouets-Cadeaux</i>		<i>Papeterie - Librairie</i>
<i>Française des Jeux</i>		
<i>Photocopies</i>		<i>5, place du Martroi</i>
<i>Mise en page</i>		<i>45260 LORRIS</i>
<i>Reliure</i>		
<i>Plastification</i>		<i>☎ 02 38 92 41 21</i>
<i>Tampons encreurs</i>		<i>Prebsco.lorris@orange.fr</i>
<i>Piles</i>		
<i>Bracelets montres</i>		

Guillaume de Lorris	
<i>Restaurant gastronomique</i>	
	8 Grande Rue 45260 LORRIS 02 38 94 83 55
www.restaurant-guillamedelorris.fr	

ARTISAN	HÉDY CAUDRON
	EURL GCEH Mon Boucher
BOUCHER	8, place du Martroi 45260 LORRIS 02 38 92 42 01
Volailles - Viandes en provenance d'éleveurs locaux www.compagnonsdugout.fr Plats cuisinés maison • Tickets restaurant	

La vie associative

Le Club de l'Amitié

Une nouvelle année s'achève pour le club. Cette année a - enfin - vu arriver de nouveaux adhérents dont certains ont déjà accepté des responsabilités au sein du bureau, ce dont les anciens membres, nous nous réjouissons. En effet des nouveaux -et surtout des plus jeunes- ce sont de nouvelles idées, peut-être de nouvelles méthodes, et aussi... de nombreux bras.

Si, comme tout le porte à croire, ces nouveaux venus s'impliquent encore plus dans la gestion du club, je les en remercie et en ce qui me concerne, je suis plus que disposé à laisser la place car 13 ans de présidence, c'est parfois fatiguant, d'autant plus que la gestion s'avère de plus en plus compliquée :

- > Déclaration à la Sous-Préfecture avec les noms, âges, professions, lieux de naissance, adresses, nationalités, etc. des membres du bureau,
- > Demande d'obtention d'un numéro S.I.R.E.T. auprès de l'I.N.S.E.E.,
- > Puis tout récemment la liste avec l'adresse des membres du bureau pour la banque.

Le Conseil Municipal a voté une nouvelle convention pour l'attribution de la salle aux associations locales, mais n'en ayant pas encore pris connaissance, je ne peux pas dire quel sera son impact sur la gestion du club.

Au risque de me répéter, je suis prêt à laisser ma place de Président tout en restant à la disposition d'un nouveau bureau s'il le souhaite.

En attendant l'Assemblée Générale du 19 janvier et d'éventuels changements dans le bureau, je souhaite à tous les Nucériens et à leur famille ainsi qu'aux membres du bureau une bonne et heureuse année pour l'année 2016.

Le Président, Serge Tinseau

Calendrier des manifestations 2016 :

Mardi 19 janvier : Assemblée Générale, jeux

Mardi 16 février : Choucroute

Vendredi 26 février : Concours de belote

Mardi 24 mai : Repas

Mardi 13 septembre : Repas

Vendredi 14 octobre : Belote

Mardi 6 décembre : Repas de fin d'année

et à partir du 5 janvier, tout au long de l'année, tous les deux mardis, « après-midi jeux ».



Le Comité des Fêtes, la Nucérienne

L'année s'est terminée pour la Nucérienne avec le spectacle pour les enfants en collaboration avec la municipalité.

Tout au long de l'année 2015 nous avons œuvré avec la mairie afin d'apporter des moments de rencontre et de partage et de vous proposer de nouvelles manifestations (*notamment le 14 juillet*).

Pour cette nouvelle année vous retrouverez ces activités avec un changement de date pour la soirée dansante (*habituellement en février*) qui aura lieu le 19 mars 2016 : laissons passer les galettes et le frimas de l'hiver.

Un grand merci à tous les participants lors de nos manifestations, et aussi à toute l'équipe pour cette année passée ensemble.

Avec le succès que rencontrent les manifestations organisées par le Comité des Fêtes, son équipe attend de nouveaux bénévoles.

Le Comité des Fêtes, c'est :

- ▶ environ 5 manifestations dans l'année
- ▶ en moyenne 2 réunions dans le trimestre
- ▶ de nouvelles rencontres, des moments de partage
- ▶ une bonne ambiance garantie

Si vous êtes motivés afin de dynamiser notre commune, et que vous souhaitez intégrer notre équipe, adressez-vous à Pascal TINSEAU au 06.46.07.90.41.

Vos idées sont les bienvenues.

Le Président, Pascal Tinseau



La vie associative

Calendrier des Manifestations 2016 :

- 19 mars :** Dîner dansant
4 juin : Soirée musicale
14 juillet : Fête Nationale
17 septembre : Randonnée pédestre nocturne
9 décembre : Arbre de Noël

L'APN, l'Association pour le Patrimoine de Noyers :

Une association pour la sauvegarde du patrimoine de Noyers s'est créée :

A l'initiative de M. le Maire, Xavier Relave et du Conseil Municipal, une réunion publique s'était tenue en novembre 2014.

Le 5 février de cette année, une vingtaine de personnes favorables à ce projet se sont réunies pour en débattre, se sont mises d'accord pour fonder cette nouvelle association et se sont retrouvées le 20 mars pour une Assemblée Générale Constitutive. Après approbation des statuts, elles ont élu un conseil d'administration comprenant 11 personnes et un bureau.

Les membres du bureau sont :

- Président**..... Richard MARCEAUX,
Vice-Président..... Lucien BALLOT,
Secrétaire..... Marie-Emmanuelle VAUTIER,
Secrétaire adjointe..... Germaine PERICOUCHE,
Trésorière..... Danièle GARAVOGLIA,
Trésorier adjoint..... Gérard BUIZARD.



L'objet officiellement déclaré à la sous-préfecture reprend tous les thèmes souhaités :

« Cette association a pour objet de réunir toutes les personnes physiques et morales pour rechercher et établir l'inventaire du patrimoine architectural et foncier situé sur la commune de Noyers. Elle en assurera la sauvegarde, l'entretien, la rénovation et utilisera, pour atteindre ces objectifs, la collecte de fonds et toutes opérations de gestion financière et commerciale (*produits et services*). »

Durant le mois d'août les membres fondateurs de l'association ont effectué une visite technique de l'église et de ses extérieurs.

Le 13 novembre, L'APN a signé une convention de partenariat avec la Municipalité.

En octobre dernier, l'APN a apporté son concours pour l'installation de l'exposition nature (*montage des panneaux, prêts de matériel d'éclairage...*) organisée par la municipalité et a mis en place, dès le mois de novembre des rencontres avec nos aînés pour que, grâce à leur aide, soit établi un inventaire du patrimoine de la commune.

Deux rendez-vous sont dès à présent programmés pour le premier semestre 2016 à l'église Saint-Pierre-de-Noyers :

- Les premières journées portes ouvertes les 2 et 3 avril
- La fête de la musique le 21 juin.

Le Président, Richard Marceaux



SARL GARAVOGLIA
TERRASSEMENT
CREATION & CURAGE
 ETANGS, FOSSES, CHEMINS...
AMENAGEMENT DE PROPRIETES
 IRRIGATIONS, DEBOISEMENTS, ASSAINISSEMENTS, DRAINAGES...
 12, Route de Montargis 45260 LORRIS
Tél/Fax 02 38 92 34 95 Portable 06 16 46 19 12

Les moments de rencontre de l'année 2015

Le samedi 10 janvier, au lendemain des attentats contre Charlie Hebdo, c'est dans une ambiance très particulière que la cérémonie des vœux s'est déroulée. C'est en présence, entre autres, de Valérie Corre (*députée*), de Denis Godeau (*alors Conseiller Général*), de plusieurs Maires du canton, d'un représentant de la gendarmerie et du Chef du centre de secours de Lorris, Sébastien Fournier, que Xavier RELAVE, entouré de l'ensemble des Conseillers Municipaux a présenté ses vœux.

Ensuite, la galette des rois, offerte par la municipalité aux quelques 200 personnes présentes, a été servie par les jeunes du **S.L.A.C.** (**S**ervice de **L**oisirs et d'**A**nimations **C**antonale) qui étaient venus se faire connaître et exposer leurs projets.

Les vœux du Maire.



Le repas des aînés.

Le dimanche 15 mars, le C.C.A.S offrait son traditionnel repas aux Nucériens de 70 ans et plus. Les personnes présentes ont eu la joie de profiter de la surprise que leur avaient concoctée Monsieur le Maire et ses trois adjoints. En effet, deux musiciens ont ponctué le repas en proposant de jouer les airs que chacun voulait fredonner. Monsieur Maurice Foucher qui de son côté, avait prévu de jouer un peu d'accordéon, nous a fait une belle démonstration et Madame Huguette Debrenne a chanté sur scène accompagnée des musiciens. Entre les plats et en fin de repas, la piste de danse était ouverte à tous. C'est dans la bonne humeur que cette journée s'est achevée avec une longue chenille d'une soixantaine de paires de pattes qui a promis de revenir au printemps prochain.

Le jour de Pâques, le dimanche 5 avril, avait lieu la chasse aux œufs pour les enfants de la commune. Le top départ a été donné au son des cloches de notre belle église et c'est sous un soleil généreux que nos plus jeunes se sont lancés à la recherche des chocolats. De jolies têtes de lapins confectionnées par quelques Conseillères municipales et des poèmes ont été distribués aux enfants.



Pâques

Les moments de rencontre de l'année 2015



Le 8 mai

Les Nucériens sont toujours nombreux à venir participer aux Commémorations du Souvenir. Dans le cadre souvenir, il est important que les enfants se joignent à leurs parents lors des cérémonies.

Chaque 8 mai et 11 novembre, la commune organise une vente de bleuets qui a permis, pour la seule année 2015 de collecter 172,60 euros. 40 % des sommes reçues sont remis à l'Association des Anciens Combattants et 60 % à l'ONACVG, Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Suite à une décision du Conseil Municipal, un nom a été donné à la salle polyvalente. C'est le nom du premier Maire de Noyers élu au suffrage universel, Florimond RAFFARD qui a été choisi.

La plaque a été dévoilée par Madame la Députée Valérie CORRE le 13 juillet.

Etaient également présents pour cet événement Monsieur le Sénateur Jean-Pierre SUEUR, Madame la Conseillère Départementale Marie-Laure BEAUDOIN, Monsieur LAMY et Monsieur HOURDEQUIN qui représentaient respectivement la Gendarmerie et le Service Départemental Incendie et Secours.

Ce fut l'occasion également de mettre à l'honneur, M^{me} Gisèle GIRAULT qui a reçu des mains de Monsieur Jean-Pierre Sueur la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite Agricole.

Lors de cette cérémonie, Monsieur Xavier RELAVE a informé que *Monsieur le Préfet, Michel JAU avait accordé à Monsieur Noël Saulnier l'honorariat de Maire.*



Dévoilement de la plaque de la salle Florimond Raffard.

M^{me} Gisèle Girault recevant sa médaille.

Le 14 juillet

A la suite du repas proposé par Le Comité des Fêtes, les Nucériens, ont pu défiler jusqu'à l'endroit où le feu d'artifice offert par la Municipalité a été tiré. Chaque enfant avait reçu le traditionnel lampion et un bracelet fluorescent. Puis tout le monde s'est retrouvé au bal également offert par la Municipalité.

Les moments de rencontre de l'année 2015

Cette année le gâteau géant offert par la Municipalité était dégusté devant la Salle Florimond Raffard. Lors de cet après-midi, les participants au concours des maisons fleuries ont été récompensés, notamment M^{me} Dreyer et M^{me} Molet pour leur 1^{ère} et 2^{ème} place respective.

Il était également proposé aux Nucériens une activité gratuite par l'association « Découverte et Initiation au Tir ».



Le 29 août, partage du gâteau géant.



Les Virades de l'Espoir.

Le 27 septembre, 150 ballons se sont envolés devant les yeux émerveillés des enfants, lors du traditionnel lâcher de ballons organisé par la commune de Noyers pour sa participation aux Virades de l'Espoir au Carrefour de la Résistance.

La nature était mise à l'honneur les 2 et 3 octobre à Noyers. Près de 200 visiteurs ont pu admirer les œuvres des artistes François Baillon, Julien Cortes, Arnaud Darondeau, Charly Heidet, Alban Larousse et Jean-Noël Trimouille.

Des photos animalières et des aquarelles décoraient les murs de la Salle Florimond Raffard et l'église Saint-Pierre-de-Noyers.

Etaient également présents Monsieur Péricouche, Président Fondateur de la Société Mycologique du Gâtinais et son épouse, qui ont organisé une exposition mycologique.



L'exposition



Le spectacle de Noël

Les petits Nucériens sont venus assister très nombreux à l'arbre de Noël offert par le Comité des Fêtes de Noyers, La Nucérienne, le 11 décembre, à la Salle Florimond Raffard.

Si le spectacle les a ravis, l'arrivée du Père Noël qui apportait des chocolats et des clémentines offerts par la Municipalité a également remporté un vif succès.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé pour partager le verre de l'amitié, servi par les membres de la Nucérienne.

Le carnet de l'Etat-Civil



Naissances



ALVES Shana.....	le 15/07/2015	à Amilly
BADER Raphaël Marcel Jean.....	le 26/03/2015	à Paris
BILLAUD Evan Jacky André.....	le 13/05/2015	à Gien
BRUNOIS ROBERT Turandot Virginie Afrienne Kimberley.....	le 11/11/2015	à Amilly
GRANDCHAMP Lucie Camille Josiane.....	le 08/12/2015	à Amilly
LE JACQ Léane Ahténaïs.....	le 25/02/2015	à Amilly
LESPINASSE Leïa.....	le 06/01/2015	à Amilly
PUBERT Romy Appoline.....	le 14/12/2015	à Amilly
PUBERT Joy Capucine.....	le 14/12/2015	à Amilly



Mariages

BESSENAY Sarah Gabrielle Thérèse et GAUTHIER Aurélien Valère Claude.....	le 25/07/2015
BEZY Valentine Christiane Suzanne et CHARBUIS Mickaël Christopher Jonathan.....	le 20/06/2015
FLEURY Agnès Louise Bernadette et MARTINS Patrick Jean-Pierre.....	le 31/10/2015
LAPERT Sophie Christelle Karine et FAUVELLE Patrick Germain Joannès.....	le 15/09/2015
MOREAU Emilie Laétitia et COUDRE Cédric Georges Marcel.....	le 06/06/2015
PLANCHET Jérémie Mikaël et NARCISSE Serge Félicien Yoane.....	le 01/06/2015



Décès

BEAUVAIS Bernard Robert Charles.....	le 24/11/2015
GAYET Yvonne.....	le 22/11/2015
HALLOUIN Christian Hubert Robert.....	le 03/11/2015
LESTIN Maurice.....	le 01/12/2015
LOTTIN Madéleine Clémence, née PETIT.....	le 05/05/2015
MASSART Pierrette.....	le 23/01/2015
PENOT André Victor Georges.....	le 18/03/2015
RAFFARD Célestin Armand Henri.....	le 10/02/2015
SAVALL Suzanne Hélène, née AYNAT.....	le 22/01/2015
SAULNIER Noël, Maire Honoraire.....	le 10/12/2015
TINSEAU Lucette Claudette, née LEGRAND.....	le 12/10/2015

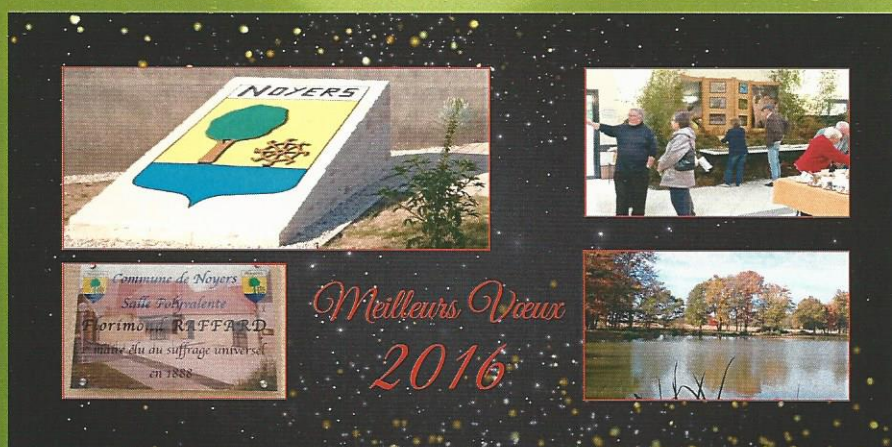


Calendrier des manifestations Année 2016

9 janvier	Vœux du Maire, galette des rois	Commune
13 mars	Repas de nos aînés	C.C.A.S.
27 mars	Chasse aux œufs	Commune
8 mai	Commémoration de la victoire de 1945	Commune
5 juin	Vide-grenier	C.C.A.S.
14 juillet	Dîner Retraite aux flambeaux suivie du feu d'artifice et d'un bal	Comité des Fêtes Commune
3 septembre	Gâteau géant	Commune
Début octobre	Exposition Nature	Commune
11 Novembre	Commémoration de l'armistice de 1918	Commune
26 novembre	Bourse aux jouets et aux vêtements	C.C.A.S.
9 décembre	Arbre de Noël	Commune conjointement avec le Comité des Fêtes

Le calendrier des manifestations organisées par le Club de l'Amitié, par le Comité des Fêtes et par l'**APN** (**A**ssociation pour le **P**atrimoine de **N**oyers), se trouve en pages 18 et 19.

La date retenue pour les vœux du Maire et la galette des rois pour l'année 2017 est le :
samedi 7 janvier.



*Le Conseil Municipal vous présente ses
meilleurs vœux pour l'année 2016.*